



PAYS D'AIX FOOTBALL CLUB

COLLEGE DU ROCHER DU DRAGON
Aix-en-Provence

Partenaire
l'AS Monaco



DOSSIER D'INSCRIPTION **SECTION SPORTIVE SCOLAIRE** **FOOTBALL**

ASSOCIATION FONDEE
EN 1941

ASSOCIATION REGIE PAR LA
LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

MAILLOT NOIR
SHORT NOIR
BAS NOIRS

STATUT PROFESSIONNEL
1967-1968 : 1^{ère} Division
1953-1973 : 2^{ème} Division

COUPE DE PROVENCE
1947 - 1953 - 1975
1977 - 1988 - 1994

COUPE GAMBARDILLA
Finale 1966

CHAMPION LIGUE
MEDITERRANEE

SENIORS
DHR 2005

U19
1977 - 1971 - 1973
1976

U17
1987 - 2001 - 2017

U15
1984 - 1985 - 1989

CHAMPION DISTRICT DE
PROVENCE

SENIORS
PHA -2004

U19
Excellence 1997

U15
Excellence 2007

U13
Excellence 2001
Pré-Honneur 2004 - 2006

Classe demandée pour l'année 2020/2021

6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

ELEVE

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / / 20.....

ADRESSE :

.....

ETABLISSEMENT SCOLAIRE en 2019/2020 :

.....

CLASSE :

PARENTS/REPRESENTANTS LEGAUX

1 - NOM : PRENOM :

2 - NOM : PRENOM :

ADRESSE 1:

.....

TELEPHONE 1 :

ADRESSE 2 (si différente) :

.....

TELEPHONE 2 :

FOOTBALL :

CLUB 2019 / 2020 : CATEGORIE :

NIVEAU CHAMPIONNAT :

POSTE SUR LE TERRAIN :

PARCOURS EN CLUB LES ANNEES PRECEDENTES :

2018/2019 :

2019/2020 :

Le dossier scolaire de l'élève sera à demander à l'établissement dans lequel celui-ci était inscrit. La liste des pièces à joindre sera communiquée à l'issue de la période de pré-sélection sportive, si l'élève est retenu.

Ces éléments seront remis à la Direction du Collège Rocher du Dragon à Aix-en-Provence.

L'inscription de l'élève sera effective après validation de la Direction du Collège et avis positif de l'Inspection d'Académie si une dérogation (carte scolaire) est nécessaire.

Rappel des objectifs des sections sportives – football :

La section sportive scolaire ou classe à horaires aménagés (ou option foot) permet, par un aménagement des horaires et un suivi scolaire particulier, à l'élève volontaire d'approfondir sa pratique sportive tout en préservant ses études, son environnement familial et social.

Cette section s'inscrit dans un projet Fédéral national («Schéma du Football en milieu Scolaire») et s'appuie sur la Convention nationale Education Nationale – F.F.F. – U.N.S.S. sur le Football en milieu scolaire et la Charte des Sections Sportives Scolaires (Education Nationale).

Elle est intégrée au projet d'Etablissement; elle est sous la responsabilité du Chef d'Etablissement via une équipe pluridisciplinaire d'enseignants volontaires et, le cas échéant, de spécialistes de l'activité extérieurs à l'Etablissement.

Un enseignant du collège est chargé de la coordination. (cf: circulaire n°96-291 du 13 décembre 1996)

Aujourd'hui en France, il existe **856** sections labellisées dont **682** en collège et **174** en lycées. **22500** élèves, **1500** techniciens sont concernés et environ **4600** clubs sportifs associés.

En Ligue, il existe **34** sections dont **28** en Collège pour **1300** élèves environ et **60** techniciens

Le District de Provence est pourvu de sections sportive scolaire ou option Football (Classe à Horaires Aménagés). On en compte actuellement 28 en collège et 11 en Lycée.

Aix-en-Provence et ses 145 000 habitants est la **23ème** commune à accueillir ce genre d'infrastructure.

LES OBJECTIFS

Pour l'enfant :

- **Augmenter les chances de réussite scolaire :** Lui fournir un élément de motivation supplémentaire en lui donnant l'occasion de progresser et d'être valorisé dans le sport qu'il affectionne (en l'occurrence le Football), d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à sa réussite scolaire.
- **Augmenter les chances d'intégration au niveau civique et éducatif :** Lui permettre d'acquérir une culture d'équipe et de «vivre ensemble» dans le cadre d'une solidarité collective. Aider l'enfant à évoluer dans une bonne hygiène sportive, de vie quotidienne; l'amener vers des comportements de sécurité pour lui-même et pour les autres.
- **Développer le goût de l'effort** et l'aider à mesurer les conséquences, les effets, d'un travail suivi et régulier.
- Permettre aux élèves de bénéficier d'un **perfectionnement technique** individuel dans des conditions préférentielles.

Objectifs scolaires

- Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe «ordinaire»; les exigences sont les mêmes que pour les autres élèves. L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité. D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives d'exclure l'élève de la section tout en le maintenant au collège. L'activité «Football» doit être en l'occurrence source de motivation pour l'élève.

- L'élève va développer son autonomie dans son organisation, la planification du travail personnel, pour allier études et sport.

- Le niveau d'investissement scolaire des enfants est garanti par la sélection lors du concours d'entrée (niveau scolaire et comportement), la relation Educateur/Professeur coordonnateur, l'engagement des familles et de l'équipe pédagogique.

L'aménagement de l'emploi du temps permet aux élèves de pratiquer le football de manière plus intensive sans empiéter sur leur vie scolaire (il retrouve son domicile plus tôt que s'il devait aller à l'entraînement dans son club).

FINALITÉS ET PRINCIPES

La mise en place d'un aménagement de l'emploi du temps des élèves permet de leur offrir les meilleures conditions pour assurer le bon déroulement de leur scolarité d'une part, leur formation sportive d'autre part, en répondant à trois principes :

- **Continuité**, en garantissant la prise en charge globale des enfants tout au long de l'année,
- **Equilibre** entre formation scolaire, formation sportive et temps de repos, de récupération, de loisirs,
- **Rigueur**, en assurant le respect des programmes scolaires et des exigences sportives s'imposant aux clubs affiliés.

SELECTIONS

1. A partir des demandes d'inscriptions parvenues au Pays d'Aix Football Club, une pré-sélection est opérée par le club afin de retenir 15 candidats maximum par catégorie d'âge :
 - 6^{ème} = U12 – Enfants nés en 2009
 - 5^{ème} = U13 – Enfants nés en 2008
 - 4^{ème} = U14 – Enfants nés en 2007
 - 3^{ème} = U15 – Enfants nés en 2006

Les enfants ayant redoublé une classe dans leur parcours scolaire, entraînant ainsi un décalage entre leur catégorie (liée à son âge) et leur niveau de classe, ne pourront être admis.

Cette sélection est assurée par des éducateurs diplômés. Les critères seront relatifs à la technicité, aux aptitudes physiques et au comportement général que présentera le candidat lors des pré-sélections.

2. Pour chaque catégorie, les 15 candidats pré-sélectionnés devront ensuite transmettre leur dossier scolaire à la Direction du Collège Rocher du Dragon. Les 12 meilleurs dossiers de chaque catégorie seront retenus. Les autres seront alors basculés sur liste d'attente.

Les parents ou les représentants légaux seront informés de la suite donnée à la candidature de leur enfant à chaque étape de ce processus.

